

David Grosclaude
grosclaude.com
Conseiller régional d'Aquitaine
Délégué aux langues régionales

www.david-

grosclaude.david@orange.fr
Tél : 06 83 01 19 37

Le 27 mai 2015

Madame,
Monsieur,

Je m'installe, ce jour, dans le hall de l'Hôtel de Région à Bordeaux et j'y entame une grève de la faim. Je souhaite débloquent une situation créée par l'absence de réponse de la part des services de l'État à propos d'un projet voté par l'assemblée régionale d'Aquitaine et par l'assemblée régionale de Midi-Pyrénées en juin 2014.

Ce projet, afin de voir le jour officiellement, ne nécessite que la publication d'un décret au Journal Officiel. Il s'agit de la création de l'Office Public de la Langue Occitane (OPLO) sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP). C'est un organisme chargé de proposer et de mettre en oeuvre une politique linguistique publique en faveur de l'occitan. (cf note jointe)

Ce projet est le fruit de plusieurs mois de travail, de concertation, de rencontres avec des centaines de personnes du milieu associatif en Aquitaine et Midi-Pyrénées, avec des élus et des fonctionnaires de collectivités et avec des experts.

Que des délibérations de deux assemblées régionales soient traitées avec si peu de considération et même avec du mépris, n'est pas acceptable. Quand de plus en plus de citoyens doutent de l'efficacité du travail de leurs représentants, on ne peut accepter que des projets votés par des élus soient bloqués sans justification.

C'est encourager tous ceux qui pensent que la politique consiste seulement à faire des promesses que l'on ne tient pas. Que diront-ils alors si les décisions votées ne sont pas mises en oeuvre ?

Pourtant il y a de la cohérence entre la création de l'OPLO et tout ce que l'on a dit depuis plusieurs mois concernant les collectivités territoriales. Il s'agit de faire travailler ensemble deux régions sur une question qu'elles traitent séparément à ce jour. **C'est donc une rationalisation de la politique publique.** D'autant plus que ce projet d'Office se fait à budget constant puisqu'il n'engendre pas de dépenses supplémentaires.

Il existe sans doute une autre explication à ce blocage qui serait la difficulté de l'État central à traiter de la question des langues dites régionales bien qu'elles bénéficient dans la constitution d'une reconnaissance comme « patrimoine de la France ». C'est une reconnaissance sans effet. On voit qu'il existe des réticences (ou du mépris) à chaque fois que cette question des langues est mise en débat.

On le voit aujourd'hui avec la réforme du collège qui aura des conséquences fatales pour l'enseignement de l'occitan.

Je tiens à souligner que j'ai travaillé à ce projet avec le soutien du président de la Région

Aquitaine avec l'aide des services et dans une entente totale avec mon collègue de Midi-Pyrénées. La Région Aquitaine est intervenue auprès de divers ministères et services de l'Etat afin d'obtenir une réponse rapide. J'ai aussi fait des interventions auprès de certaines personnalités politiques et je sais que mes interlocuteurs ont transmis notre impatience dans les ministères de voir publier le décret nécessaire à la constitution de l'OPLO. Tout cela en vain.

Alors que le mandat des élus régionaux arrive à son terme j'estime avoir des comptes à rendre. J'assume mes responsabilités d'élus et chacun doit assumer les siennes.

Il existe un blocage de l'État au niveau central, un dysfonctionnement. Je souhaite que cette situation cesse.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Que n'i a pro d'estar mespresats ! / Il y en a assez d'être méprisés !

Un Office Public de la Langue Occitane

Les Régions Aquitaine et Midi-Pyrénées sont signataires d'une charte interrégionale de développement de l'occitan depuis plusieurs années. Afin d'aller plus avant dans leur coopération pour gagner en efficacité, elles ont travaillé depuis 2011 à la création d'un *Office Public de la Langue Occitane*, structure interrégionale commune de coopération en matière de politique linguistique.

La création d'un Groupement d'Intérêt Public *Office Public de la Langue Occitane*, a été soumise au vote des Assemblées régionales des Régions Aquitaine, Midi-Pyrénées fin juin 2014. Le vote a été unanime dans les deux assemblées.

Ce GIP est ouvert à la participation d'autres régions concernées par la langue occitane qui souhaiteraient y participer et nous avons sollicité la participation de l'État mais celui-ci n'a pas souhaité y participer pour le moment. Nous avons donc décidé de démarrer sans lui, en attendant qu'il change éventuellement d'avis considérant qu'il a aussi une responsabilité en matière de langues régionales.

L'Office Public de la Langue Occitane aura pour mission de définir et mettre en oeuvre une politique linguistique commune à l'échelle interrégionale, en mutualisant les moyens de ses membres. Il mènera des missions en propre et conventionnera avec des opérateurs associatifs. L'OPLO interviendra dans les domaines de la transmission et de l'usage de l'occitan. En matière

d'enseignement de l'occitan, les Régions souhaitent renforcer la concertation et la coopération avec le Ministère de l'Education nationale. Il serait ainsi possible de traiter plus efficacement de questions interrégionales telles la formation des enseignants, le matériel pédagogique ou l'information des familles.

Les services de l'État sont en possession de tous les documents nécessaires à la création officielle du GIP OPLO depuis le mois d'aout 2014.

Nous avons proposé à l'État de faire partie de l'OPLO comme cela est le cas pour *l'Office Public de la Langue Basque**. Il n'a pas souhaité y entrer.

**La création d'un Office Public de la Langue Occitane ne serait pas une première pour la Région Aquitaine. Il existe depuis des années un Office Public de la Langue Basque que finance pour partie le Conseil Régional et dont l'Etat est membre. Cet Office présente un bilan très satisfaisant qui a d'ailleurs été salué par un rapport de trois inspecteurs généraux en 2010. C'est un argument de plus pour que soit créé l'Office Public de la Langue Occitane. Ajoutons que la Région Bretagne soutient l'Office Public de la Langue Bretonne qui présente lui aussi un bilan très positif, et que la Collectivité Territoriale de Corse pilote la politique en faveur de la langue corse avec des résultats tout aussi positifs.*